



**3-AIDE FINANCIÈRE POUR LE MARCHÉ DES MONTAGNES  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

**RÉSOLUTION 2020-12-4429**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 60 000\$ au Marché des Montagnes Coopérative de solidarité et de prendre ce montant à même le surplus accumulé au 31-12-2019.

**4-PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2020-12-4430**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 heures 34.

---

Alexandre Girard,  
Maire

---

Marcelle Pedneault,  
Directrice générale, sec-très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 18 janvier 2021. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.